



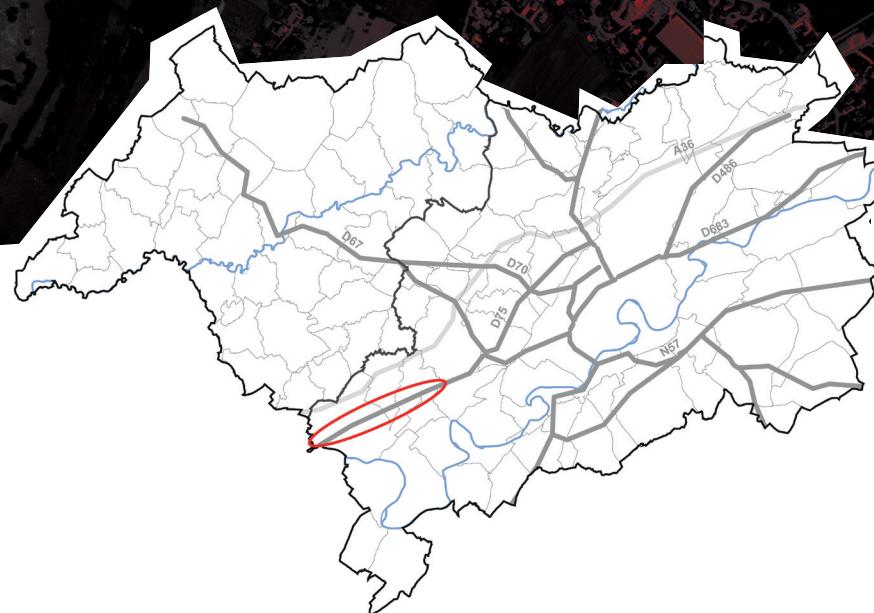
# Entrées de ville SAINT-VIT &

# DANNEMARIE- SUR-CRÈTE

# Les entrées de ville...

... sont des secteurs caractérisés par une bonne accessibilité routière et une urbanisation intense. Très attractifs pour le développement des activités économiques notamment, ils cristallisent de nombreux enjeux en matière de développement urbain et d'image.

Le présent document s'inscrit dans un ensemble de fiches diagnostic développées pour chacune des 22 entrées de villes identifiées dans le SCoT de l'agglomération bisontine. Celles-ci ont été identifiées à l'appui de l'analyse croisée des deux dynamiques urbaines à l'œuvre : l'évolution de l'urbanisation et les trafics routiers. Ces deux critères permettent l'identification des axes majeurs de développement dans le SCoT de l'agglomération bisontine et la hiérarchisation des entrées de villes du SCoT.



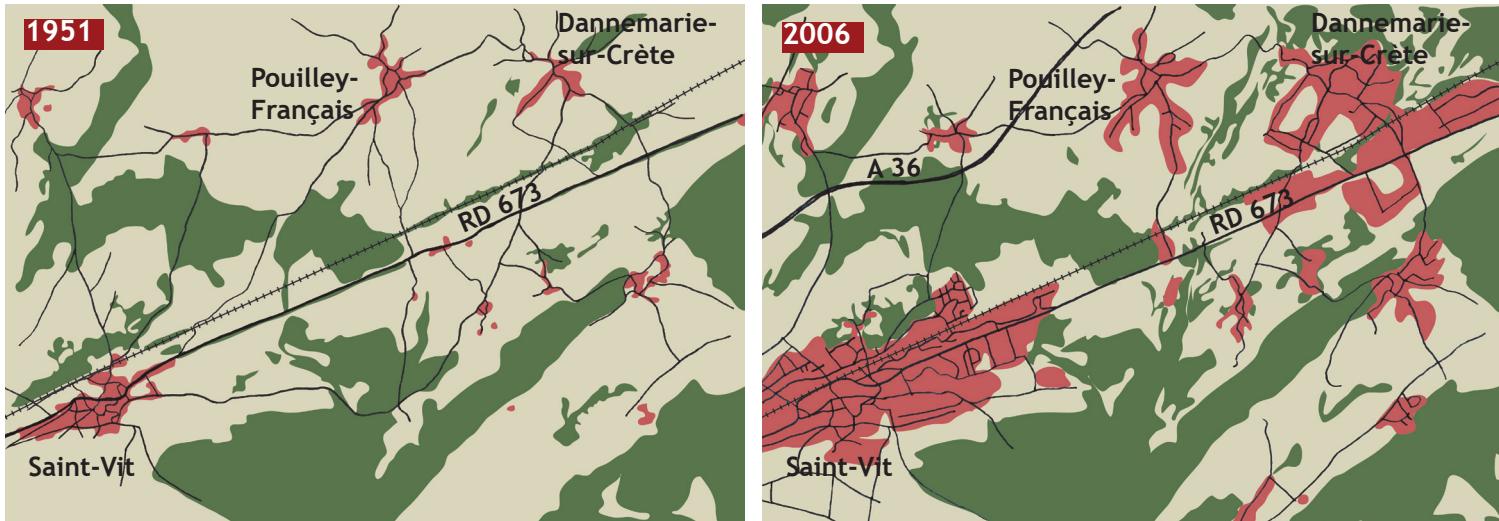
Les communes de Saint-Vit et Dannemarie-sur-Crète regroupent plusieurs entrées de ville locales qui constituent ensemble l'entrée ouest du territoire.

Située le long de la RD 673, cette entrée de territoire est marquée par l'enchaînement de plusieurs zones urbaines, concentrées le long de l'axe routier et s'articulant autour de zones d'habitat et de zones d'activités.

Cette fiche présente un état des lieux de l'entrée de ville et une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces) afin d'aboutir à l'identification d'objectifs et la proposition de pistes d'actions visant à en améliorer le fonctionnement.

# UN DÉVELOPPEMENT URBAIN CONSIDÉRABLE

- Espace naturel non boisé      ▲ Evolution de l'urbanisation  
■ Espace boisé      — Limites urbaines futures (prévision)  
■ Espace artificialisé  
— Route  
++ Voie ferrée



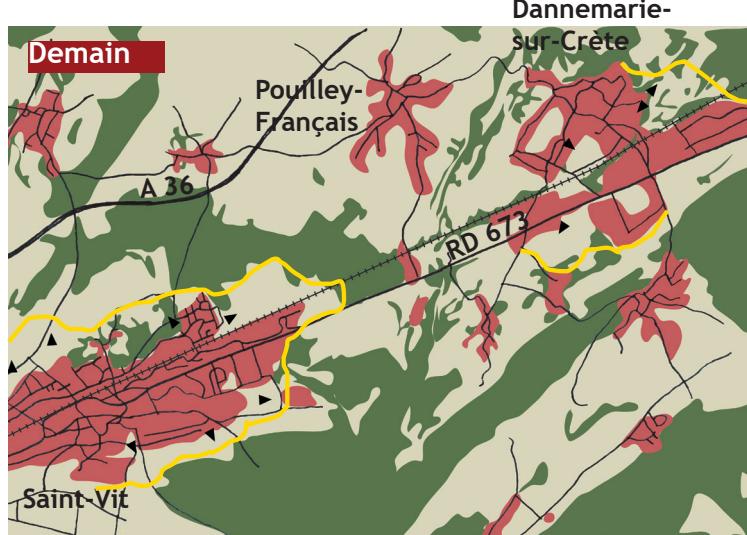
De 1951 à 2006, l'urbanisation de Saint-Vit et Dannemarie-sur-Crète a considérablement évolué. Ces communes ont vu leurs emprises urbaines décupler, repoussant sans cesse les limites des villes.

Ce développement de l'urbanisation durant les dernières décennies s'est notamment traduit par :

- le développement des axes routiers : le tracé de la RD 673, axe reliant Dole à Besançon, s'est confirmé et son trafic a considérablement augmenté au fil du temps. La création de l'A 36 au nord a également contribué au développement des transports routiers.
- l'attraction du développement urbain en direction ou le long de la RD 673 : cette polarisation est particulièrement perceptible pour Saint-Vit et Dannemarie-sur-Crète qui ont vu le développement de zones d'activités le long de la RD 673, contribuant ainsi à une dilution de l'espace urbain.

- le développement des bourgs existants : le bourg de Saint-Vit, traversé par la RD 673 s'est considérablement agrandi, repoussant et modifiant les limites d'entrées de ville. Le bourg de Dannemarie-sur-Crète s'est également fortement développé avec déplacement des limites urbaines vers la RD 673.
- le recul des limites d'entrées de ville avec le développement d'importantes zones d'habitat et d'activités en périphérie.

# ET RAPIDE



## Et demain ?

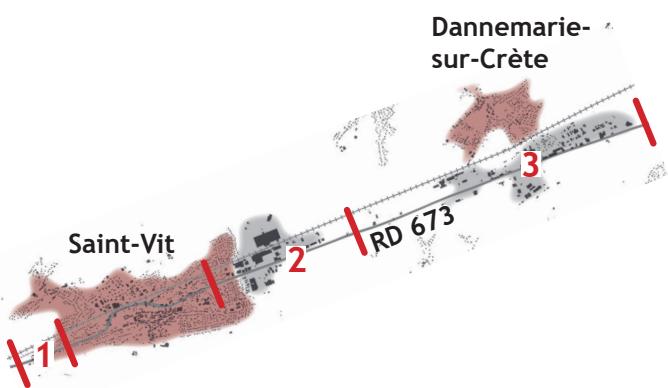
L'urbanisation particulièrement dynamique de ce secteur est notamment liée à la proximité avec la RD 673, un axe majeur de communication entre Dole et Besançon.

L'analyse des documents d'urbanisme en vigueur met en évidence l'orientation de l'urbanisation à l'avenir. Les projets locaux prévoient notamment le développement des zones d'activités existantes, principalement en périphérie des zones urbaines existantes mais également le long de l'axe routier.

NB : un projet d'accès autoroutier depuis Saint-Vit est actuellement à l'étude et pourrait à terme constituer une nouvelle entrée dans le territoire.

Cette évolution pourrait à terme conduire au développement d'une conurbation des zones urbaines existantes le long de la RD 673, perturbant la lecture des limites urbaines et impactant la qualité des paysages locaux.

## 3 SÉQUENCES



### 1. L'entrée ouest de Saint-Vit

C'est la première impression urbaine en entrant dans le territoire depuis l'ouest.

### 2. La ZAE de Saint-Vit (entrée est)

Cette entrée/sortie de Saint-Vit est marquée par la présence d'une zone d'activités économiques vieillissante.

### 3. La ZAE de Dannemarie-sur-Crète

Cette dernière séquence est marquée par la présence d'espaces agricoles de part et d'autre de l'axe routier, puis par la zone d'activités économiques de Dannemarie-sur-Crète.

# SÉQUENCE 1 : L'ENTRÉE OUEST DE SAINT-VIT

Les limites de l'entrée ouest de Saint-Vit sont facilement identifiables : la présence d'un panneau d'agglomération, d'un habitat résidentiel et d'aménagements spécifiques (trottoirs, enherbements) marquent nettement la limite urbain/rural.



## UNE ENTRÉE QUALITATIVE AUX LIMITES BIEN MARQUÉES



La présence d'éléments végétaux (liés aux activités agricoles et aux parcelles privées en entrées de ville) et le recours à des essences locales contribuent également à une intégration paysagère de cette entrée de ville.



## UN AFFICHAGE PUBLICITAIRE MINIMAL



L'affichage publicitaire est présent au niveau du panneau d'agglomération mais s'avère peu impactant (pré-enseignes).

## UNE FAÇADE URBAINE NON CONTINUE



L'entrée ouest de Saint-Vit se caractérise également par la présence d'espaces ouverts (espaces agricoles) : l'absence de parcelles construites de part et d'autre de la RD 673 nuit à la lisibilité de l'entrée de ville.

## DES AMÉNAGEMENTS URBAINS QUALITATIFS

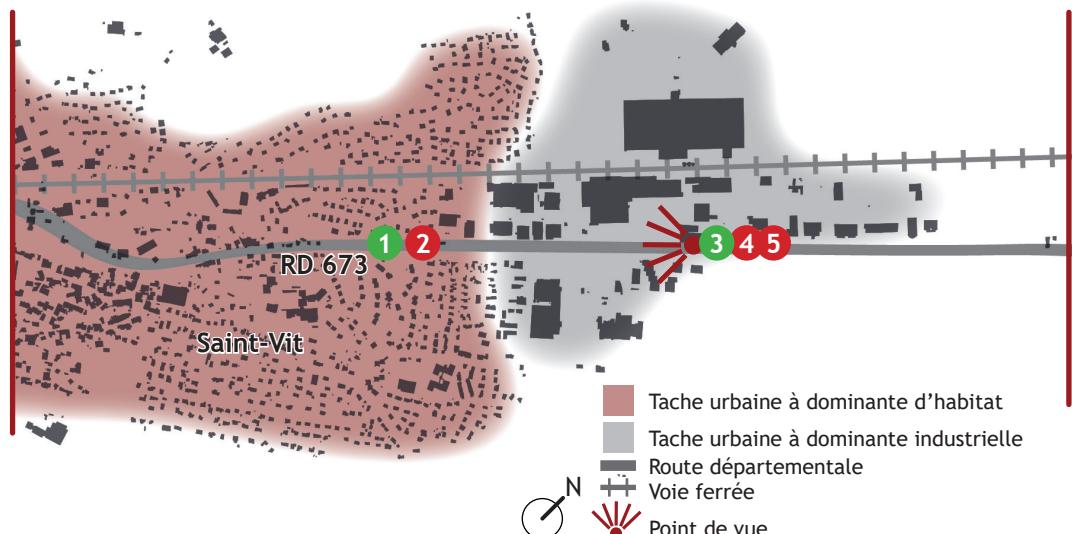


Les aménagements qualitatifs (mobilier, plantations, trottoirs, ...) réalisés dès l'entrée dans Saint-Vit confère à cette séquence un caractère urbain et permettent de mieux lire l'espace public.

# SÉQUENCE 2 : LA ZAE DE SAINT-VIT (ENTRÉE EST)

Cette seconde séquence concerne plus précisément l'entrée dans Saint-Vit depuis l'est, en traversant l'actuelle zone d'activités.

Malgré une perspective intéressante sur le bourg ancien, l'aspect routier prédomine au niveau de cette entrée de ville.



## DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS QUALITATIFS



Une séquence qualitative est à noter entre la ZAE et le panneau d'agglomération de Saint-Vit : marquée par la présence d'un habitat pavillonnaire, les aménagements contribuent au paysagement du secteur (plantations, contre-allées, noues...).



## UN MANQUE D'AMÉNAGEMENTS POUR LES PIÉTONS



La place des modes doux est quasi inexistante dans l'entrée de ville, marquée par des déplacements principalement routiers (absence d'aménagements dédiés aux piétons et vélos, hormis de façon très ponctuelle avec des passages souterrains par exemple).



## UN CENTRE ANCIEN BIEN VISIBLE DÈS L'ENTRÉE DE VILLE



3  
Cette entrée bénéficie d'un point de vue emblématique mettant en valeur le centre-ville de Saint-Vit à l'arrière-plan identifiable au clocher comtois de l'église. Cette perspective pourrait encore être embellie par le traitement de la ZAE au premier plan.



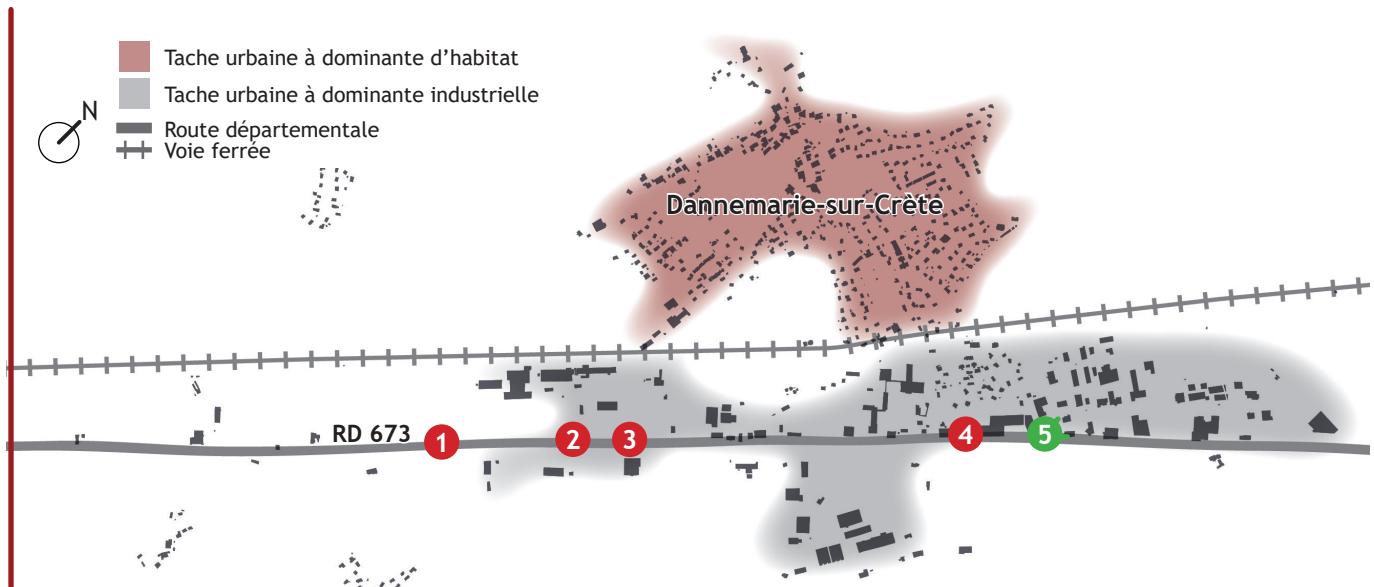
## DES ABORDS DE PARCELLES COMMERCIALES PEU INTÉGRÉES AU PAYSAGE



L'entrée se caractérise également par la présence au premier plan d'une zone d'activités vieillissante et hétérogène, en bordure de la RD673 et marquée par la présence d'un affichage publicitaire important et un traitement peu qualitatif des abords de parcelles.

# SÉQUENCE 3 : LA ZAE DE DANNEMARIE-SUR-CRÈTE

La troisième séquence comprend la zone d'activités économiques de Dannemarie-sur-Crète, qui s'étend le long de la RD 673 et constitue ainsi une vitrine peu qualitative sur la commune.



## UN DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA ZAE LE LONG DE LA RD673



Les zones d'activités de Dannemarie-sur-Crète se sont développées le long de la RD 673, mais à la différence de Saint-Vit, aucune zone d'habitat ne longe la route départementale.

## UNE ABSENCE DE TRAITEMENT DES ABORDS DES BÂTIMENTS



Les abords de la RD 673 font très peu l'objet d'un travail d'intégration : les espaces de stockage de matériel, les dépôts de gravats, les espaces de stationnements, etc se retrouvent en façade, le long de la RD673.



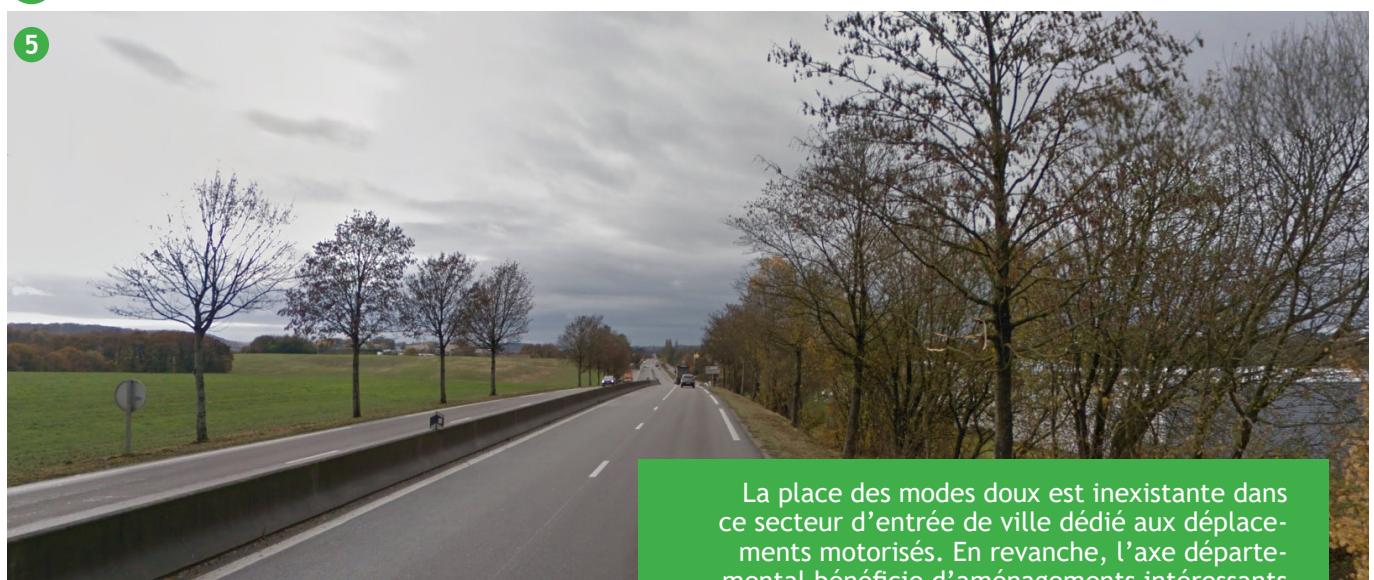
### UNE ARCHITECTURE IMPOSANTE ET UNE FAIBLE INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES BÂTIMENTS



### DES PLANTATIONS HÉTÉROGÈNES ET DES ESSENCES NON LOCALES



### DES MASQUES VÉGÉTALISÉS (ALIGNEMENTS D'ARBRES, HAIES) LE LONG DE L'AXE ROUTIER



# SYNTHÈSE ANALYTIQUE DES 3 SÉQUENCES

## ATOUTS

Quelques aménagements paysagers qualitatifs (séquence « habitat » de l'entrée est de Saint-Vit).

Une entrée de ville contemplative : un point de vue remarquable sur le paysage et le centre ancien de Saint-Vit.

Des alignements d'arbres le long de la RD 673 (séquence « habitat »).

## FAIBLESSES

Des secteurs monofonctionnels composés de zones d'activités vieillissantes.

L'absence d'intégration des modes doux ou une place résiduelle.

Des aménagements peu qualitatifs des abords de l'entrée (séquence « ZAE ») et une omniprésence de l'affichage publicitaire sous différentes formes.

Une végétalisation parfois absente (grillage) ou peu qualitative (cyprès).

## OPPORTUNITÉS

Des réflexions locales en cours quant au réaménagement des zones d'activités de Saint-Vit et Dannemarie-sur-Crète.

## MENACES

Une dilution de l'artificialisation le long de l'axe routier, présentant un risque de conurbation à moyen terme.

# OBJECTIFS ET PISTES D'ACTIONS

## OBJECTIFS

- Maintenir le caractère des différentes séquences urbaines et paysagères de l'entrée de territoire.
- Favoriser une transition paysagère des espaces agricoles vers les espaces plus urbains.
- Améliorer le partage de l'espace public.
- Maîtriser l'image de la ville : les entrées de ville comme vitrines qualitatives du territoire.

## PISTES D'ACTIONS

- Aller plus loin que le SCoT actuel en définissant des zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme (zonages N, A du PLU) ou de planification (DOO du SCoT) avec notamment un maintien des coupures paysagères entre les zones urbaines.
- Se doter de chartes architecturales et paysagères pour harmoniser les formes urbaines et les plantations.
- Intégrer les zones d'activités dans leur contexte paysager : traitements des abords de l'axe et des limites de parcelles.
- Développer des modes doux là où ils sont nécessaires via des aménagements spécifiques (trottoirs, pistes cyclables...).
- Mettre en œuvre un règlement local de publicité (RLP).
- Valoriser les points de vue depuis l'entrée est de Saint-Vit.

# PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

## AMÉLIORATION DES ABORDS DE LA RD 673 AU NIVEAU DE LA ZAE DE DANNEMARIE-SUR-CRÈTE

### ACTUEL



### INTENTION



Uniformiser les enseignes publicitaires  
afin d'obtenir un front bâti homogène.

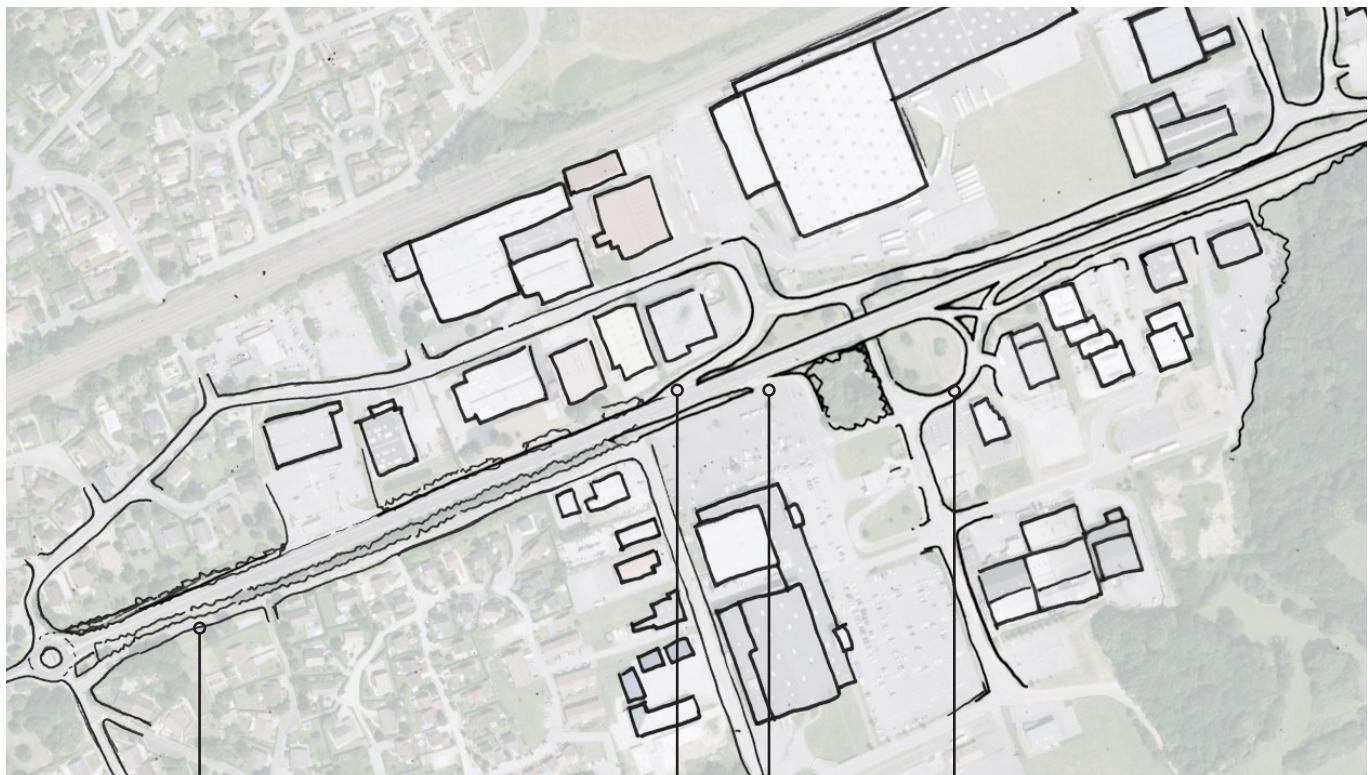
Compléter l'alignement  
d'arbres existant pour créer une  
façade végétale cohérente.

Traiter lisiblement la limite  
entre la voie de desserte  
et les parcelles privées.

# PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT (SUITE)

## ENTRÉE EST DE SAINT-VIT

### ACTUEL



Un système d'accès par contre-allées dans la séquence «habitat» de l'entrée de ville.

Des accès et sorties de la zone d'activités directement connectés à la RD 673 et à sens unique.

Des échangeurs complexes pour l'accès à la RD 673 et la desserte interne de la zone d'activités.

# ENTRÉE EST DE SAINT-VIT

## INTENTION

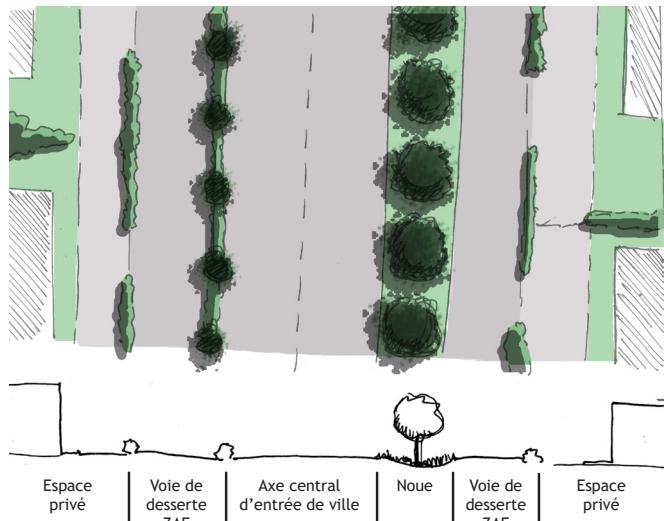
Apaiser et répartir les circulations en entrée de ville par des aménagements adaptés : rond-point, contre-allées, végétalisation ...



Développer un meilleur partage de l'espace public tout au long de l'entrée de ville.

Repenser les voies de desserte interne et les accès/sorties depuis la RD 673

## PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC AMÉNAGEMENT TYPE



Les circulations et les accès de la ZAE sont repensés afin de mieux répartir les flux avec l'aménagement généralisé de voies de desserte de la ZAE et un axe central (actuelle RD 673) pour les flux traversant Saint-Vit.

Des trottoirs sont également aménagés au niveau des voies de desserte pour les modes doux.

Ces circulations sont séparées par des aménagements paysagers (plantations, noues), sur l'exemple des aménagements récents, réalisés au niveau de la séquence «habitat».



Grand  
Besançon



Ville de  
**Besançon**



AGENCE D'URBANISME  
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

**Audab**  
Hôtel Jouffroy - 1 rue du Grand Charmont  
25000 Besançon  
Tél. : 03 81 21 33 00      Fax : 03 81 21 32 99  
Email : [contact@audab.org](mailto:contact@audab.org)      Site : [www.audab.org](http://www.audab.org)